

Madame, Monsieur, vous avez peut-être été victime de dommages causés par la petite faune sauvage sur vos biens (élevage de volailles, isolation de maison,...). Afin d'apporter une solution adaptée, ces dommages doivent être recensés et donc faire l'objet d'une attestation. Cette attestation n'a pas pour but l'indemnisation des dégâts mais correspond à une simple déclaration. Nous vous remettons ci-dessous un coupon d'attestation de dommages que vous nous ferez parvenir à l'adresse indiquée. Vos informations personnelles (identité, adresse) ne seront ni diffusées, ni reprises.



Attestation de dommages causés par la petite faune sauvage en Vienne

IMPORTANT : Utiliser une attestation par dommage et par commune

❖ **Le Déclarant :**

Je soussigné, Madame, Monsieur

Coordonnées (*facultatif*) :

.....

.....

Atteste avoir subi les dommages suivants :

- Date des dégâts :
- Commune des dégâts :
- Nature des dégâts :
- Montant estimé du préjudice :
- Nom de l'espèce incriminée :

Intervention réalisée (piégeage, battue, ...) :

Capture de l'espèce incriminée : oui non

N'hésitez pas à joindre des photos ou justificatifs (factures, ...) pour attester des dégâts et des pertes subies.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des faits rapportés ci-dessus

Ale

Signature du déclarant,

❖ **Cadre Réserve aux personnes assermentés* qui ont contrôlé les dégâts (facultatif)**

Contrôle des dégâts réalisé par :

Madame, Monsieur

Profession.....

Qualité.....

A constaté et confirme les faits

Fait à

Le.....

Signature de l'intervenant

* Maires, Agents de l'ONCFS, Lieutenants de Louveterie, Gardes Particuliers, Piégeurs agréés

**Document à retourner par courrier à la
Fédération Départementale des Chasseurs
de La Vienne – 2134, Route de Chauvigny
CS 90003 - 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR,
Par fax au 05 49 01 31 81 ou par mail à
fdc86@chasse-en-vienne.com**